



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction Interdépartementale des Routes
Centre-Est

Service Régional d'Exploitation et d'Ingénierie
de Chambéry.

Chambéry, le 17 mars 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

RN 87 – Restriction de circulation - Requalification des protections sonores de la Rocade Sud de Grenoble Communes de Gières et de Saint Martin d'Hères

La Direction interdépartementale des Routes Centre-Est communique:

Des ouvrages de protection sonore vont être réalisés le long de la RN87 – Rocade Sud de Grenoble dans les 2 sens de circulation entre Gières et Echirolles.

Ces ouvrages, destinés à protéger du bruit routier les habitations riveraines, viendront compléter ou remplacer les protections déjà existantes qui sont devenues insuffisantes suite à l'augmentation du trafic.

Ce projet dans son ensemble représente un investissement conséquent de l'État, de la Région et des collectivités locales (de l'ordre de 7,4 M€ TTC au total) avec des travaux programmés sur 3 ans.

Le premier secteur traité est celui de Gières et Saint Martin d'Hères pour lequel les travaux ont démarré le 7 mars dernier et se poursuivront jusqu'à fin août.

Compte-tenu de l'importance du trafic, la totalité des travaux sera réalisée sous circulation avec maintien de la capacité des voies de circulation en journée. Les travaux nécessitant la neutralisation d'une voie de circulation seront réalisés de nuit entre 21h00 et 6h00 du matin. Ponctuellement des bretelles d'entrée ou de sortie pourront être fermées à la circulation avec mise en place de déviations.

La direction interdépartementale des routes centre-est, consciente de la gêne occasionnée recommande aux usagers d'aborder ce secteur avec une extrême prudence, pour leur sécurité et celle du personnel de la DIR-CE.

Contacts presse :

Exploitant RN 87 : DIR Centre-Est / SREI de Chambéry - Christelle MILLOT, chargée de mission communication
tel : 04 79 60 12 63 – christelle.millot@developpement-durable.gouv.fr
www.enroute.centre-est.equipement.gouv.fr